



Laon, le 21 mai 2016

## Communiqué de presse

### **Interdiction des ventes de carburants dans tout récipient transportable**

Le blocage de plusieurs dépôts de carburant et la multiplication des phénomènes de réapprovisionnement par précaution de la part de certains automobilistes génèrent des difficultés d'approvisionnement dans quelques stations service du département de l'Aisne.

Au vu des tensions constatées dans certaines stations service et dans le but de maintenir le bon ordre et la sécurité publique, le préfet de l'Aisne a pris ce samedi 21 mai 2016 un arrêté interdisant la vente, l'achat, la distribution et le transport de carburants dans tout récipient transportable (jerricans, bidons, etc.) sur l'ensemble du département.

Le préfet en appelle à la responsabilité et au civisme de chacun et invite les automobilistes à se rendre dans les stations service uniquement lorsque cela est nécessaire.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

*Contact presse* : Service départemental de la communication interministérielle  
Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 07 98 05 83 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)  
[www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr) - [www.facebook.com/prefetdelaisne](https://www.facebook.com/prefetdelaisne) - Twitter : @Prefet\_02